



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 19/09/2017

Reçu en préfecture le 19/09/2017

Affiché le

19 SEP. 2017

ID : 056-215601626-20170919-APDST20170909-AR

Direction des Services Techniques
AF/MM
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT 2017 DST 09-09

OBJET : Plaine Oxygène
Dépose minute
Stationnement interdit

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

ARRETE

Article 1 : à compter de la mise en place de la signalisation, le stationnement de tous véhicules situé sur l'aire de retournement de la plaine Oxygène, en parallèle de la rue Bossuet est interdit.

Article 2 : seul l'arrêt dépose minute est autorisé à l'emplacement cité en article 1.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, Monsieur le Commissaire central de police de Lorient, Monsieur le Chef de service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 19 SEP. 2017



Le Maire
Ronan LOAS

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex